

DEMANDE DE DISPENSE DU PRELEVEMENT OBLIGATOIRE
A TITRE D'ACOMPTE D'IMPOT SUR LES REVENUS PERÇUS EN 2018

(ARTICLE 242 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Associé de la société :

.....

→ merci de cocher les cases correspondant à votre situation

1) Pour les dividendes :

Atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition des revenus de l'année 2016, est inférieur à :

50 000 € pour le contribuable célibataire, divorcé ou veuf

75 000 € pour les couples soumis à l'imposition commune

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, je demande à être dispensé du prélèvement fiscal de 12,8 % prévu au 1 du I de l'article 117 quater du même code.

2) Pour les intérêts de compte courant d'associé :

Atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition des revenus de l'année 2016, est inférieur à :

25 000 € pour le contribuable célibataire, divorcé ou veuf

50 000 € pour les couples soumis à l'imposition commune

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, je demande à être dispensé(e) du prélèvement fiscal de 12,8 % prévu au I de l'article 125 A du même code.

Je reconnais être informé qu'en application des dispositions de l'article 1740-0 B du code général des impôts, présenter une attestation sur l'honneur sans remplir la condition prévue par l'article 117 quater I-1,3^{ème} alinéa du code général des impôts, entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des revenus distribués ayant fait l'objet de la demande de dispense à tort.

Fait à

Le

Signature